

# LEDEVOIR

## Pour le recyclage du plastique et du verre, la consigne est la seule solution



Photo: Jacques Nadeau Le Devoir Le Québec a été un pionnier dans la mise sur pied de son système de consigne, mais maintenant il a besoin de se moderniser.

**Clarissa Morawski**

Directrice générale de Reloop Platform

11 octobre 2019 **Idées**

Idées

Bien que le gouvernement du Québec ait indiqué sa volonté d'améliorer le recyclage du plastique et du verre, de puissants lobbys s'activent pour protéger le statu quo et proposer des solutions qui impliquent nécessairement beaucoup d'argent des contribuables. Les plus grandes entreprises qui mettent sur le marché des contenants en plastique à usage unique ainsi que des bouteilles de verre demandent au gouvernement, donc à tous les contribuables, d'investir massivement dans des solutions qui n'ont jamais pu prouver leur efficacité.

Depuis des années au Québec, le plastique et le verre qui sortent des centres de tri sont contaminés et ne peuvent être véritablement réutilisés dans de nouveaux contenants. Sur dix bouteilles d'eau qu'un consommateur dépose dans son bac de recyclage, sept se retrouvent à l'enfouissement. Sur dix bouteilles de vin dans le bac de recyclage, six finissent au dépotoir. S'attaquer à la crise du recyclage commande des ingrédients essentiels : du leadership et une vision. Il faut transformer ce défi colossal en occasion de créer une véritable économie circulaire.

Une solution existe et a fait ses preuves partout sur la planète : la modernisation et l'élargissement de la consigne aux bouteilles d'eau, de vin et aux autres contenants de boisson à usage unique. La consigne permet deux choses essentielles : une matière récupérée pure qui a une valeur de revente intéressante et des taux de retour des contenants de plus de 90 %, sous réserve que l'incitatif financier soit suffisamment élevé.

De nombreuses études ont été menées sur le sujet, et ce que la science et l'analyse des faits démontrent est simple : la consigne est le seul système permettant d'atteindre des taux de récupération et de recyclage élevés. Aucun pays ne peut s'attendre à récupérer et à recycler 90 % des contenants de boisson sans consigne. Les pays qui ont de tels systèmes présentent des taux de retour et de recyclage remarquables : 98 % en Allemagne, 95 % aux Pays-Bas, 92 % en Finlande, en Norvège et en Lituanie. La matière ainsi récupérée est pure et peut être directement réutilisée pour devenir un nouveau contenant de verre et de plastique. Voilà ce qu'est une véritable économie circulaire qui contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce n'est pas le cas avec le plastique et le verre québécois récupérés dans le bac bleu, qui finissent au dépotoir ou emprisonnés dans du béton, des bancs de parc ou comme recouvrement de platebandes.

Tous les pays qui ont décidé d'agir pour augmenter le taux de recyclage du verre et du plastique arrivent à la même conclusion : c'est la consigne qui fonctionne. De nombreux pays mettent actuellement en place un tel système : la France, le Royaume-Uni, l'Écosse, le Portugal, la Slovaquie, la Turquie, etc. Le Québec a été un pionnier dans la mise sur pied de son système de consigne, mais maintenant il a besoin de se moderniser.

Comment réussir ?

Nous suggérons au gouvernement du Québec deux mesures pour atteindre une véritable économie circulaire : obliger les entreprises qui mettent sur le marché des contenants de boisson à les récupérer à hauteur de 90 % et imposer un contenu minimum de plastique ou de verre recyclé pour tout nouveau contenant mis sur le marché. Ces deux mesures combinées permettraient de créer une boucle du verre et du plastique au Québec, créant ainsi des emplois et réduisant l'enfouissement.

Il s'agit de laisser le choix aux entreprises en leur imposant des cibles. Les résultats ailleurs sont sans équivoque. Les fabricants français de bouteilles et de boissons ont conclu ceci [en juillet dernier](https://www.lejdd.fr/Societe/tribune-recyclage-les-industriels-de-la-boisson-sengagent-pour-la-consigne-3908363) (<https://www.lejdd.fr/Societe/tribune-recyclage-les-industriels-de-la-boisson-sengagent-pour-la-consigne-3908363>) : « Pendant plusieurs mois, nous avons analysé la performance des différents systèmes

européens et modélisé différents scénarios. Ce travail nous a permis de mettre en évidence que seuls les pays ayant adopté un système de consigne pour recyclage atteignent, voire dépassent, l'objectif de 90 % de collecte. »

Pour que la consigne élargie fonctionne, le gouvernement du Québec doit également s'assurer de proposer une expérience simple et accessible au consommateur. Certains États qui ont adopté des solutions basées sur des centres de dépôt n'ont pas eu le succès escompté. Ces centres demeurent souvent inaccessibles pour ceux qui ne possèdent pas de voiture, et le fait de devoir effectuer un déplacement spécialement pour aller porter leurs contenants en décourage certains, et entraîne une augmentation des GES pour les autres. Les technologies existent déjà pour que ceux qui vendent les contenants puissent les reprendre sans encombrer les espaces.

Le gouvernement du Québec a une chance en or de recycler véritablement le verre et le plastique. Les promoteurs du statu quo au Québec ont pourtant accepté, ailleurs dans le monde, d'évoluer devant des objectifs de recyclage élevés, notamment Coca-Cola, qui a changé son fusil d'épaule en Europe. Et vous savez quoi ? Ces entreprises continuent d'être rentables même après la mise sur pied ou l'élargissement de la consigne.

Il est possible de concilier l'environnement et l'économie avec un système simple pour les consommateurs et les entreprises, et efficace pour le gouvernement et la planète. Mais encore une fois, cela commande du courage, de la vision et la conviction profonde que le statu quo n'est pas une option.

---

Recevez chaque fin de semaine nos meilleurs textes d'opinion de la semaine par courriel.

**Courriel**

**JE M'INSCRIS**

---

En vous inscrivant, vous acceptez de recevoir les communications du Devoir par courriel.